

CHARTRE GRAPHIQUE

de la ville de Creil

📍 Hôtel de Ville - Place François Mitterrand - BP 76 - 60109 Creil CEDEX

☎ 03 44 29 50 00

🌐 creil.fr

LA VILLE
CREIL
creil.fr

LOGO

GRIFFE + SITE INTERNET



Papeterie et numérique

Logo réservé exclusivement à l'usage de la Ville à destination des supports administratifs (courrier, enveloppe, signalétique, délibération, arrêtés, notes ressources humaines, powerpoint, véhicules municipaux,...).

Il est possible de l'utiliser sur fond noir ou fond blanc en fonction de l'illustration/couleur en arrière-plan, pour assurer une meilleure visibilité/identification de celui-ci.

SVG = web

PDF = imprimerie



LOGO

GRIFFE + SITE INTERNET + RÉSEAUX SOCIAUX



Papeterie et numérique

Utilisé sur les documents de communication papiers et numériques (tracts, affiches, flyers, dépliants, agenda, bannières Facebook, Instagram, vidéos,...).

Il est possible de l'utiliser sur fond noir ou fond blanc en fonction de l'illustration/couleur en arrière-plan, pour assurer une meilleure visibilité/identification de celui-ci.

SVG = web



PDF = imprimerie



LOGO

COULEURS



	Imprimerie : Cyan Magenta Jaune Noir (CMJN)	Numérique : Rouge Vert Bleu (RVB)	Code WEB	Teinte Saturation Luminosité (TSL)
	Cyan : 0 % Magenta : 100 % Jaune : 100 % Noir : 0 %	R : 227 V : 6 B : 19	#e30613	T : 356° S : 97% L : 89%
	Cyan : 20 % Magenta : 30 % Jaune : 0 % Noir : 100 %	R : 18 V : 0 B : 3	#120003	T : 349° S : 100% L : 7%

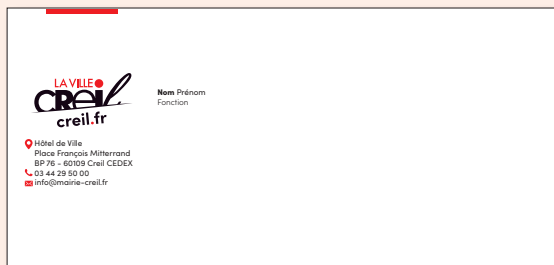
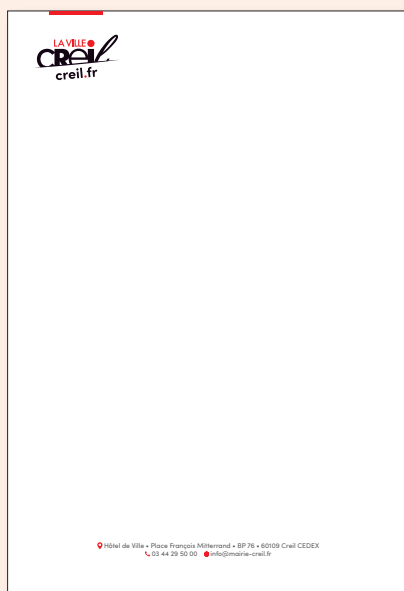
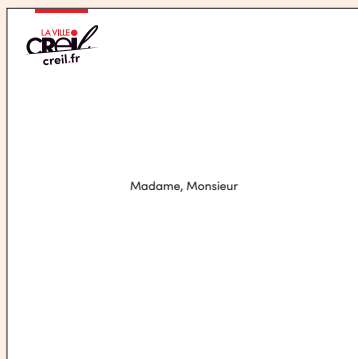
LOGO

PAPETERIE



Ce logo est réservé exclusivement à l'usage de la Ville.

Il est utilisé sur les documents de correspondance (papier à en-tête, carte, enveloppe, dossier d'inscription, courrier...) et sur l'ensemble des documents administratifs.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de l'Oise
 Arrondissement de Senlis
 Ville de Creil

Arrêté du maire n° 2023-346
 Dérogation provisoire à l'arrêté général du 16 septembre 1994 modifié
 réglementant la circulation et le stationnement urbains

Le maire de Creil,

Vu ses articles R19-213 du 2 mars 1982 et R19-223 du 22 juillet 1982 modifiés relatifs aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu le décret n°83-1026 du 28 novembre 1983 modifié concernant les relations entre l'administration et les usagers,
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2214-1,
 Vu le code de la route et notamment ses articles R325-12, R417-6, R417-11 et R417-12,
 Vu le code pénal,
 Vu l'arrêté municipal en date du 16 septembre 1994 modifié réglementant la circulation et le stationnement urbains.

Considérant :
 Que pour assurer la sécurité publique à l'occasion de travaux de marquage au sol, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement rue Stephenson et avenue du Tremblay à compter du 25 septembre 2023

Arrête :
 Article 1. Du lundi 25 septembre au vendredi 29 septembre 2023, la circulation et le stationnement subront des restrictions rue Stephenson et avenue du Tremblay à la hauteur du carrefour de la route de Verneuil

Article 2. Ces restrictions consisteront en :
 - Une limitation de vitesse
 - Une circulation alternée sur chaussée rétroilée réglée manuellement ou par feux tricolores
 - Un stationnement strictement interdit à la hauteur des travaux et selon l'avancement et les nécessités du chantier

Article 3. En cas de non-respect de cet arrêté, il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênant par les services compétents dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du code de la route.

Article 4. Une signalisation réglementaire possédée à la diligence de l'entreprise portera ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 5. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6. Le présent arrêté est notifié et transmis à :
 - M. le commissaire de police
 - M. le chef du centre de secours
 Puts affiché par voie électronique sur le site officiel de la Ville de Creil

Article 7. Monseigneur le commissaire central, chef de la circoscription de sécurité publique de Creil, madame la directrice générale des services techniques de la mairie de Creil, monsieur le directeur de la tranquillité publique et madame le chef de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens au 14 rue Lemaître - 80011 Amiens cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Copie certifiée conforme
 Pour la tenir en obligation
 La directrice générale des services techniques

Mme Catherine LAMBIRE
 Date de rédaction : 20/09/23
 Date de transmission au représentant de l'Etat pour les actes municipaux à l'article L2213-1 du CGCT : 20/09/23
 Date de publication sur le site de la Ville : 20/09/23

Jean-Claude VILLEMANN
 Maire de Creil
 Président du CA

1014 de Ville - place François Mitterand - BP 76 - 01109 Creil Cedex
 Tél : 03 44 20 50 00 / Fax : 03 44 20 50 07 / www.creil.fr

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 à 19h00

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Creil, le vingt-six septembre deux mille vingt-trois à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMANN, Maire.

Madame Jessica ELONGUERT est nommée secrétaire en séance en application de l'article L2212-15 du code général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

NOM & PRÉNOM	FONCTION	PRÉSENT	ABSENT	POUVOIR DONNE A	ABSENT LORS DU VOTE DE LA DÉLIBÉRATION N°
VILLEMANN Jean-Claude	Maire	SI			
LEHNER Sophie	Maire-adjointe	SI			
BOURHACHEBA Karim	Maire-adjoint	SI			1 à 5
MOUSSA EN NAÏF	Maire-adjoint	SI		Mme LAMBIRE	
BROCHOT Thierry	Maire-adjoint	SI			
ALKAYA Dorlita	Maire-adjointe	SI			
DEME Adolphe	Maire-adjoint	SI		Mme LEHNER	
FAZAL Loubra	Maire-adjointe	SI			
AKALI Adnan	Maire-adjoint	SI			
SAVAS Yassin	Maire-adjoint	SI			10 à 11
ELONGUERT Jessica	Maire-adjoint	SI		Mme FAZAL	
LAMBIRE Catherine	Maire-adjointe	SI			
MEUNIER Catherine	Conseillère municipale	SI			
MARTIN Fabrice	Conseiller municipal	SI			1 à 5
TALL Bénédicte	Conseillère municipale	SI		M. ATT MESSAOUD	
BULUT Ahmet	Conseiller municipal	SI			
DUJHN Mariline	Conseillère municipale	SI			
PERRIN Emmanuel	Conseiller municipal	SI			
SAKHO Halmatou	Conseillère municipale	SI			28 à 29
KHOULA Ammar	Conseiller municipal	SI			
HAMADOUCH Letia	Conseillère municipale	SI		M. AKALI	
NDIAYE Babacar	Conseiller municipal	SI			
SOW Aissata	Conseillère municipale	SI			
ATT MESSAOUD Mohamed	Conseiller municipal	SI			6 à 7
ELONGUERT Jessica	Conseillère municipale	SI			
EL OUAÏTI Mohammed	Conseiller municipal	SI			
TRÉLIER Anne-Claire	Conseillère municipale	SI			
ZAVAROUO Bekassoum Akaba	Conseiller municipal	SI			

1/51

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de l'Oise
 Arrondissement de Senlis
 Ville de Creil

11 DÉCEMBRE 2023
 19^h
 Convoqué le 5 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

Président : M. VILLEMANN

N°	Désignation du secrétaire de séance	Rapporteurs :
1	Maison - "Terraz/Palmiste - un veau pour la paz"	M. VILLEMANN
2	ACSO - présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers	M. VILLEMANN
3	ACSO - présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public des mobiliers	M. PERRIN
4	ACSO - présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif	M. PERRIN
5	Adhésion de la ville de Creil au service commun de la lutte contre l'habitat indigne de l'ACSO	Mme LEHNER
6	Seuil de rattachement des charges et produits à l'exercice 2023	M. DEME
7	Renouvellement du contrat de la carte achat public	M. DEME
8	Chiffrement/démarche des dépenses d'investissement 2024	M. DEME
9	Annule et remplace la délibération n°5 du 26 juin 2023 portant sur le décret modificatif n°1	M. DEME
10	ZAC ECAU PORT - création de la commission consultative d'examen des offres des promoteurs - Appel à Manifestation d'intérêt pour la commercialisation des lots C, D, E et F	Mme LEHNER
11	Opérations de Restauration Immobilière - ouverture de l'enquête parcelaire Gare Cauc d'Aglio - Cession au profit de la SA HLM du département de l'Oise de l'emprise de l'actuel Union dans l'angle des voies Jaure, Union et Jean-Baptiste Corbante	Mme LEHNER
12	Convention d'objectifs 2024 entre l'association "Paléocette-Théâtre de Creil" et la Ville de Creil	Mme SAVAS
13	Convention d'objectifs - renouvellement - Association Football club de Creil	M. DEME
14	Suivance aux associations E.N.V.O.L et Sociétés de chasse du Bial/Fort d'Ermonville	M. BROCHOT
15	Ressources Humaines - Modification et adoption du tableau des emplois	Mme LEHNER
16	Ressources Humaines - Mise à jour de l'enveloppe affectée à l'entretien d'administration et de technique (IAT) au titre de l'année 2023 en suivantes pour les agents de la filière police municipale	Mme LEHNER
17	COMMISSION PROJET DE VILLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Rapporteurs : M. ATT MESSAOUD
18	Dérogation à l'ouverture dominicale des commerces	M. ATT MESSAOUD

1/2

DEPARTEMENT DE L'OISE
 Arrondissement de Senlis
 Ville de Creil

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 CANTON DE CREIL NORD/CREIL SUD
 VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023

CONVOCACTION
 Date : 5 décembre 2023
 Affiché le 5 décembre 2023

Nombre de conseillers :
 En : 39
 Présents : 26
 Absents : 12
 Pousors : 12
 Absent : 1

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMANN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Dorlita ALKAYA - M. Adolphe DEME - Mme Loubra FAZAL - M. Adnan AKALI - Mme Yassin SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBIRE - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Aissata SOW - M. Mohamed ATT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUAÏTI - Mme Anne-Claire PÉREZ - Mme Jennifer SÉNÉ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHANNANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATTELLE - M. Gérard FACCHINI.

ABSENTS DÉSIGNÉS :
 M. BOURHACHEBA - Pousoir à M. KHOULA
 Mme MEUNIER - Pousoir à M. BROCHOT
 Mme TALL - Pousoir à Mme LEHNER
 Mme DUJHN - Pousoir à Mme LAMBIRE
 Mme SAKHO - Pousoir à M. BULUT
 Mme HAMADOUCH - Pousoir à M. FAZAL
 M. NDIAYE - Pousoir à M. DEME
 M. ZAVAROUO - Pousoir à M. VILLEMANN
 Mme JACQUEMART - Pousoir à M. BOULHANNANE
 Mme MBAYE - Pousoir à M. KA
 M. LUCAS - Pousoir à M. NACHITE

Absents non représentés
 Mme MEHADJI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

29 Chantier d'insertion "SE.CI.SOL" - convention de partenariat - renouvellement

Rapport de présentation :
 Cédric LEMAIRE, Adjoint

Madame Jessica ELONGUERT (Secrétaire, Clémentine, Solitaire) se définit comme une action d'insertion dont le but est en outre générale relative, pour la 20^{ème} année consécutive, de la responsabilité de la ville de Creil. Celle-ci fait appel à l'organisme ADEQUATION associé à l'association FORMATION et DEVELOPPEMENT, lors des phases de mise en œuvre opérationnelles techniques.

L'organisme ADEQUATION est sollicité pour prendre en charge l'encadrement technique des activités réalisées, la coordination du chantier, ainsi que l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires.

FORMATION et DEVELOPPEMENT sollicite pour le volet formation la plateforme du CREIL et notamment pour la formation qualifiante.

La ville de Creil accueillera pour sa part, au sein des services municipaux concernés (police municipale, restauration, accueils de loisirs, culture, sports et résidences autonomie), les 18 salariés du chantier d'insertion en mettant à disposition de ces salariés, dans chaque service, un référent dénommé « tuteur ».

Chaque tuteur aura pour mission d'accueillir les salariés SE.CI.SOL, de les mettre en situation de travail guidé et accompagné et de participer aux synthèses et évaluations réalisées par l'équipe pédagogique ADEQUATION.

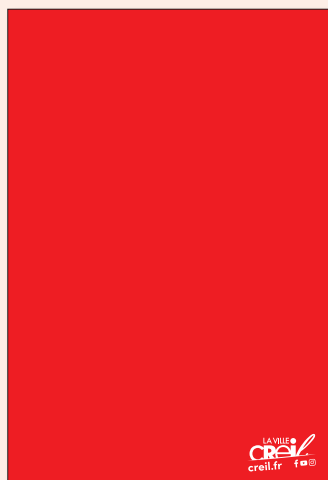
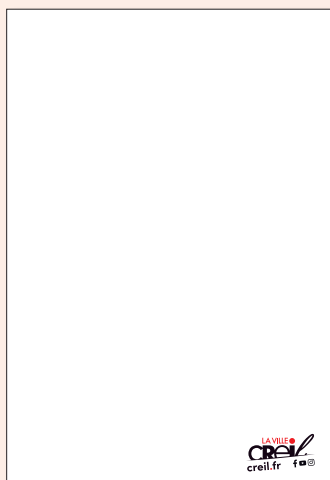
LOGO

COMMUNICATION



Il est utilisé sur les documents de communication d'imprimerie et web (tract, affiche, flyer, dépliant, agenda des sorties, bannières Facebook, vidéos,...).

Il est possible de l'utiliser sur fond noir ou fond blanc en fonction de l'illustration/couleur en arrière-plan.



POWERPOINT

VILLE DE CREIL

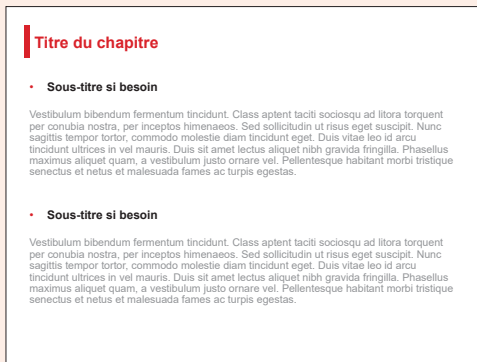
Écrans PowerPoint, avec plusieurs masques de diapositives au choix.

Police : Arial

Puces : Rouge (0/100/100/0) #e30613



Fichiers téléchargeables sur Agora



SIGNALÉTIQUE

VILLE DE CREIL



Hôtel de Ville
Services État civil / Identité / Élections
du lundi au vendredi
9 h – 12 h • 13 h 30 – 17 h
samedi
9 h – 11 h 30
☎ 03 44 29 50 00
sauf le samedi

Musée Gallé-juillet
Ouvert du mercredi au dimanche
Sauf jours fériés
Maison Gallé-juillet | Maison de la façade
visite guidée à 16 h | visite libre 14 h – 17 h
Groupes et animations sur réservation :
☎ 03 44 29 51 50 • ✉ musee@mairie-creil.fr


Archives municipales
Consultations le mercredi 14 h – 17 h
et sur rendez-vous : 03 44 29 50 65





Plus d'information Direction de la communication

 **03 44 29 50 60**

 **communication@mairie-creil.fr**

